

**Rapport de la CoFin sur le préavis n° 01-2018 concernant  
l'entretien du réseau routier communal pour l'année  
2018.**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à la Maison de commune le lundi 26 février 2018 à 19h30. Etaient présents : Mesdames Anne Morier et Barbara de Kerchove, Messieurs Alain Vionnet (président), Marc Châtelain, Stéphane Jaquet, Roland Rapin, et Eric Rochat (rapporteur).

Monsieur le syndic Alain Bovay, et Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, étaient également présents pour la présentation de cet objet. Nous les remercions de leur présence ainsi que pour leurs explications claires et précises.

En préambule, il est important de souligner les propos de la Municipalité au 4<sup>ème</sup> § du point 2 *situation actuelle* : « alors que le principe de financement avait été mis en place pour les travaux entre 2010 et 2016, la nouvelle Municipalité a décidé de proposer, chaque année, un préavis pour l'octroi des moyens financiers nécessaires pour l'entretien du réseau routier communal ». Pour mémoire, ils s'élèvent à 800'000 CHF pour l'année 2017, montant entièrement dépensé pour l'entretien du patrimoine routier communal.

Le préavis présenté aujourd'hui concerne trois secteurs de routes agricoles et forestières qui nécessitent des travaux en raison tant de l'absence d'encaissement que de la largeur croissante des véhicules agricoles ou de débordements récurrents qui endommagent très rapidement leur surface et leur structure. Ces trois secteurs peuvent par ailleurs bénéficier de soutiens financiers dans le cadre des améliorations foncières (jusqu'à 40%)

Le montant demandé à notre Conseil n'atteignant de loin pas la somme dépensée en 2017, un commissaire s'interroge sur les raisons d'une approche en petits secteurs. La Municipalité privilégie les travaux indispensables et sait que chaque année des travaux urgents se surajoutent nécessairement. Parallèlement, pour éviter des frais inutiles telle une nouvelle procédure de type « marché public », elle a prorogé la validité des offres faites en 2017 par certaines entreprises, sous garantie de non-modification des devis.

Il est souhaité que les éléments de ce préavis soient rappelés dans tout autre préavis concernant les routes qui pourrait être présenté au Conseil durant l'année 2018.

Au vu de ce qui précède et après délibération, la CoFin unanime propose au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis 01-2018, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;

- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de 441'700.- ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir selon le point 6 du préavis

Pour la Commission des Finances :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Eric Rochat